



# SOLIDAIRES aux Finances

SOLIDAIRES CCRF & SCL - SOLIDAIRES-DOUANES - SOLIDAIRES I.D.D.  
SUD INSEE - SUD ADMINISTRATION CENTRALE MINEFI - SUD CDC - SUD CNP -  
SNABF-SOLIDAIRES - Union SNUI SUD Trésor Solidaires

93bis, rue de Montreuil 75011 PARIS

solidairesfinances@solidairesfinances.fr -

<http://www.solidairesfinances.fr>

Paris, le 11 mars 2011

Monsieur Dominique LAMIOT  
Secrétaire Général  
des Ministères Economiques et Financiers  
139 rue de Bercy  
75012 PARIS

Monsieur le Secrétaire Général,

Lors du groupe de travail du 10 février 2010 consacré à la restauration parisienne, la création d'un restaurant administratif sur le site de la place de l'Argonne (19<sup>ème</sup> arrondissement) a été annoncée ainsi que l'éventualité d'en concéder sa gestion à une entreprise privée.

Toutes les Fédérations Syndicales représentées au CNAS et à l'Assemblée Générale de l'AGRAF ont unanimement condamné cette prise de position.

Une telle éventualité constitue en effet un précédent très grave remettant en cause le droit exclusif dont bénéficie chacune des associations de gestion des prestations d'action sociale de nos ministères, droit exclusif pourtant rappelé par le Ministre, M. WOERTH, dans un courrier de fin 2008.

C'est pourquoi Solidaires Finances tient à vous rappeler son hostilité à la remise en cause de la mission de l'AGRAF, telle qu'elle est définie au Titre 1 de la convention d'objectifs et de moyens liant l'Etat à l'association.

Pour nous il est clair que l'exploitation des restaurants administratifs financiers sur PARIS doit sans équivoque être concédée à l'association AGRAF qui dispose, nous vous le rappelons, d'un droit exclusif.

Lors des débats du 3 mars à l'Assemblée Générale de l'AGRAF, les fédérations syndicales ont repris à leur compte le vœu émis par Solidaires Finances au CDAS de Paris qui s'était réuni le 1<sup>er</sup> mars.

Le Vœu ainsi présenté « *L'Assemblée Générale d'AGRAF condamne toute privatisation de la restauration parisienne et demande l'attribution à l'AGRAF de la gestion du restaurant Argonne* » a été adopté à la majorité de l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, Solidaires Finances tient à vous rappeler également une autre décision adoptée par l'Assemblée Générale, qui condamne la mise en place d'une restauration par liaison froide sur le site du restaurant Paganini (20<sup>ème</sup> arrondissement).

En effet, eu égard à l'importance de ce site qui accueillera à terme près de 800 agents, dont des agents en formation professionnelle (ce qui implique une variation significative du nombre de rationnaires), à l'évidence, la liaison froide n'est pas adaptée à cette situation.

En conséquence, Monsieur le Secrétaire Général, nous comptons sur votre esprit de dialogue pour faire respecter les décisions de l'Assemblée Générale et ne pas remettre en cause la convention liant l'Etat et l'association AGRAF. La volonté de faire vivre l'autonomisation de l'Association, telle qu'elle a été prévue par le Conseil d'Etat, passe par le respect des décisions que son Assemblée Générale a pu prendre.

Nous vous demandons donc de prendre acte des deux décisions qui ont été prises par cette assemblée sur les deux structures de restauration précitées et de les accompagner au bénéfice de tous les agents concernés de notre Ministère.

Ainsi, la gestion du restaurant Argonne doit être confiée à l'association AGRAF et les travaux prévus sur le site « Paganini » doivent inclure la reconfiguration d'une cuisine traditionnelle, excluant tout recours à la mise en place d'une liaison froide à partir d'une cuisine centrale.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos sincères salutations.

Pour Solidaires Finances  
Le délégué Fédéral  
Laurent GATHIER